

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 23 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, M. BRANLE Olivier, M.LEROY Yvan, M.GIUSTI Christophe, M.PERNIN David., M. CAVÉ Jean-Marie.

Absent(e): Madame FOSSE Christine,

Madame Delphine VATTÉ a été élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR RAYMOND CARDONNE

Suite à la démission de Monsieur Raymond CARDONNE, (1^{er} Adjoint), Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de le remplacer.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à s'exprimer afin de procéder au vote, mais en respectant la parité.

Sous la présidence de Monsieur FONDRILLE Jean-Pierre, Maire, il a été procédé à l'élection du remplacement du Premier Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu : Monsieur Yvan LEROY.....	10

Monsieur Yvan LEROY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur Yvan LEROY aura la délégation de signature concernant la Trésorerie, les pièces administratives, les documents d'urbanisme, y compris concernant ceux du Maire, les courriers recommandés, les apostilles.

Monsieur Yvan LEROY remplacera Monsieur Raymond CARDONNE dans la commission suivante ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale (C C A S)

Monsieur Yvan LEROY remplacera Monsieur Raymond CARDONNE au Syndicat des Eaux du Vexin Normand en tant que délégué titulaire

L'indemnité de fonction d'adjoint sera versée mensuellement à Monsieur Yvan LEROY selon l'application du barème officiel en matière de taux, soit 16.50 % de l'indice 1015 et avec effet au 24 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR PATRICK MARTY

Suite à la démission de Monsieur Patrick MARTY, il sera remplacé par Monsieur Olivier BRANLE dans la commission suivante :

- P O S (Plan d'occupation des sols) - P LU (Plan Local d'Urbanisme)

Madame Diane DECHELLE remplacera Monsieur Patrick MARTY au Syndicat de l'Epte. (Déléguée titulaire)

Monsieur David PERNIN remplacera Monsieur Patrick MARTY à la Communauté de Communes (Conseiller Communautaire)

Le Conseil Municipal vote « Pour » à l'unanimité.

ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL POUR SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Suite à la mise en place de la dématérialisation et la signature électronique, Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de remplacer le matériel informatique de la Mairie et d'acquérir de nouveaux logiciels ainsi que prévoir une sauvegarde.

3 devis sont présentés au Conseil ;

- HYPER PLEIN CIEL
- BERGER LEVRAULT
- A3SYS

Après avoir délibéré, Le Conseil décide l'unanimité de retenir le devis d'A3SYS d'un montant de 6 147.07 €uros H T qui comporte l'achat de 3 PC avec installation et maintenance sur site, l'offre A3SYS étant la plus complète.

ACHAT TABLES ET CHAISES POUR NOUVELLE CANTINE ET SIXIEME CLASSE

- 1) A la rentrée scolaire 2015/2016, le restaurant scolaire sera opérationnel.

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de commander les tables et les chaises. Après étude avec la Commission, sur présentation de différents devis, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de COMAT ET VALCO à MONTAGNAC, pour un montant de 7 990.24 €uros HT, soit 9 588.29 €uros TTC, comprenant :

10 grandes tables et 6 petites tables
65 grandes chaises et 30 petites chaises

- 2) A la rentrée scolaire, compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe, il est nécessaire de compléter le mobilier.

En collaboration, avec les enseignantes, la commission chargée de l'achat de mobilier scolaire s'est réunie précédemment, pour déterminer les besoins en mobilier scolaire.

Monsieur Le Maire présente au Conseil la commande de mobilier pour la rentrée prochaine : 10 tables, 10 casiers, 1 banc de lecture, 1 armoire de classe et 2 bancs dans la cour de l'école.

Après avoir délibéré, Le Conseil vote « Pour » à l'unanimité le devis de UGAP pour un montant de 1 857.94 HT, soit 2 229.53 TTC.

TRANSFERT DES ENFANTS VERS LE CENTRE AÉRÉ LE MERCREDI APRES LA CLASSE

Pour l'année scolaire 2014/2015, compte tenu que les enfants avaient classe le mercredi matin, il a été mis en place, à la demande des parents, le transfert des enfants vers les centres de BEZU SAINT ELOI et VESLY.

A cet effet, la commune a signé une convention avec les dites communes avec prise en charge du transport.

Pour 2015, il y a une nouvelle possibilité avec le centre de BAZINCOURT SUR EPTE, sous réserve que la commune prenne en charge pour la surveillance des enfants une personne titulaire du BAFA ou en train de le passer, ce qui induit un coût supplémentaire pour la Commune.

Compte tenu de ces éléments et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la convention avec la Commune de BEZU SAINT ELOI avec prise en charge des frais de transport, de renoncer à l'offre de BAZINCOURT SUR EPTE, dont le coût est trop élevé compte tenu du nombre d'enfant concernés

MODIFICATION BUDGÉTAIRE POUR VERSEMENT FONDS DE CONCOURS

Afin de régler le versement de fonds de concours à la CDC (compte 2041512) pour les travaux réalisés rue Jules Villegas une modification budgétaire est nécessaire.

Monsieur Le Maire présente la modification budgétaire suivante en investissement :

MODIFICATION DU BUDGET 2015

INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts
2031 Frais d'études	- 2000.00 €
Total 20 : Immobilisations incorporelles	- 2000.00 €
	Augmentation de crédits
2041512 : GFP rat bâtiments installations	+ 2000.00 €
Total 204 : Subventions d'équipements versées	+ 2000.00 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification budgétaire et accepte à l'unanimité

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Afin d'améliorer les services de l'Agence Postale Communale, et compte tenu de la levée du courrier à 15 heures, de nouveaux horaires sont proposés au Conseil :

Le mardi	8h30 à 12h00
Le mercredi	14h30 à 18h00
Le jeudi	14h30 à 18h00
Le vendredi	14h30 à 18h00
Le samedi	9h00 à 12h00
FERMETURE LE LUNDI	

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, et cette modification des horaires prendra effet au 1^{er} septembre 2015.

Création d'une commission « ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS »

Mesdames Maud BÉZIAN, Diane DECHELLE, Mélanie POULAIN et Monsieur Olivier BRANLE feront partie de cette Commission.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR MARTY A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur Le Maire expose que compte tenu de la démission de Monsieur Patrick MARTY, il doit être remplacé au sein de la Communauté de Communes.

La loi prévoit qu'en l'absence d'une personne élue lors des dernières élections, c'est un conseiller dans l'ordre du tableau qui le remplace.

Ont été élus Conseillers Communautaires lors des dernières élections :

Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE
Madame Danièle POLART
Monsieur Patrick MARTY
Madame Mélanie POULAIN

Compte tenu des démissions successives de Madame Danièle POLART et de Monsieur Patrick MARTY, il convient de remplacer Monsieur Patrick MARTY par un conseiller de sexe masculin prévu dans la liste des conseillers.

De ce fait Monsieur David PERNIN devient Conseiller Communautaire.

Le Conseil prend acte de cette nomination

La séance est levée à 22h30.